



Ecole élémentaire Rossomane et
Guy Lussac
1 rue Léon Jouhaux
87400 Saint-Léonard-de-Noblat
05-55-56-04-76 / 06-01-29-85-49
e-mail : 0875010g@ec.lmge.fr

CONSEIL D'ECOLE DU 1er TRIMESTRE 2025-2026

En date du mardi 4 novembre 2025

Personnes présentes :

- Les enseignants : M MURAT, Mme GASNIER, Mme BOUTET, Mme ORVAIN, Mme MORTESSAGNE, Mme DESROCHES, M CAUJOLLE, Mme DUPRE, Mme GEORGES
- Le Maire et les élus : Mme CHATELON, adjointe au Maire
- Les parents d'élèves titulaires : M BURGER, Mme GIROIR, Mme DECHAUX-BEAUME, Mme BOULESTEIX, Mme MOUGAS, Mme LAPLAUD
- DDEN : Mme GIRY
- AESH : Mme DI COSTA

Personnes excusées :

- Mme WOLF, Inspectrice de l'éducation Nationale
- M DARBON, Maire de la commune
- Mme DUFOUR, conseillère municipale
- Mme SANTANA, responsable des services périscolaires
- M GILLIE, psychologue scolaire
- Mme MASSON, enseignante classe CE1
- Mme BECHAMEIL, enseignante remplaçante rattachée à l'école
- M BRUNEAU, représentant des parents d'élèves
- M WEBER, représentant des parents d'élèves
- Mme SCHOENECKER, représentante des parents d'élèves
- Mme AUCLAIR, représentante des parents d'élèves
- Mme DESCHAMPS, représentante des parents d'élèves suppléante

Secrétaire de séance : Mme DESROCHES (enseignante)

ORDRE DU JOUR :

- 1- Résultats des élections de représentants des parents d'élèves
- 2-Vote du règlement du conseil d'Ecole
- 3- Vote du règlement intérieur de l'école
- 4- Protocole Phare
- 5- Présentation de l'organisation pédagogique de l'école et effectifs
- 6- Exercices de sécurité
- 7- Projets pédagogiques de l'année
- 8-Bilan financier OCCE
- 9-Questions et informations diverses

Début de séance : 18h00

La directrice remercie les participants de leur présence à ce premier Conseil de l'année, un tour de table est fait pour les présentations.

Il est précisé qu'il y a eu des questions transmises par les représentants des parents d'élèves. Elles seront traitées lors du 9^{ème} point.

1- RESULTAT DES ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES

Les élections des représentants de parents d'élèves ont eu lieu le **vendredi 10 octobre**. Une seule liste était présentée par les parents. Cette liste a été élue avec un taux de participation de 37,60% au lieu de 42,54 % l'an dernier. L'école comptait 359 électeurs inscrits sur la liste électorale, 135 ont voté.

- Les candidats élus sont donc les suivants : M BURGER, Mme GIROIR, Mme DECHAUX-BEAUME, Mme BOULESTEIX, M BRUNEAU, M WEBER, Mme MOUGAS, Mme SCHOENECKER, Mme AUCLAIR, Mme LAPLAUD en tant que titulaires.

et Mme Deschamps en tant que suppléante.

2-VOTE DU REGLEMENT DU CONSEIL D'ECOLE

La directrice fait lecture du règlement du conseil d'école. Il est adopté à l'unanimité.

3- VOTE DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE

- Nous devons remplacer dans le règlement intérieur le mot cantine par restaurant scolaire et garderie par ALSH périscolaire dans le point 5, communication avec les familles dans la phrase « Chaque changement relatif à la cantine, au car ou à la garderie doit être notifié

dans le cahier de liaison de l'enfant ou faire l'objet d'un appel téléphonique si ce changement n'a pu être anticipé » ainsi qu'au point 9, climat scolaire à la phrase : « L'enseignant est dégagé de toute responsabilité dès la sortie au portail ou dès la prise en charge de l'un des services périscolaires (garderie, cantine, transport) »

- La phrase « Tout enfant âgé de 3 ans révolus au 31 décembre 2021 doit pouvoir être scolarisé dans une école maternelle à la rentrée scolaire de septembre 2021 » au chapitre 1 **Inscriptions, admissions et radiations des élèves** sera supprimée car cela concerne uniquement les écoles maternelles.
- Après ces modifications, le règlement est adopté à l'unanimité.

4- PROTOCOLE PHARE :

L'école continue la mise en place du programme de lutte contre le harcèlement par des mesures préventives et un protocole d'actions en cas de situations de harcèlement/intimidation.

A ce titre un document d'information a été envoyé aux familles.

Les élèves à partir du CE2 vont également passer un questionnaire national anonyme afin de déceler des cas éventuels de harcèlement non connus des adultes.

La méthode de lutte contre le harcèlement dans les écoles suit un protocole établi en plusieurs étapes.

- 1- Mise à jour de la situation (par la victime elle-même, sa famille, un camarade,...)
- 2- Prise en charge immédiate de la situation par le personnel formé de l'école : plusieurs temps d'échanges avec la victime sa famille, les témoins éventuels, le(s) auteur(s) leur(s) familles puis prise en charge à plus long terme.
- 3- Information de la situation auprès de l'Inspectrice de l'Education Nationale
- 4- Mise en place d'éventuelles sanctions/réparations selon la situation ou changement d'école si la situation ne s'améliore pas malgré la mise en place de mesures éducatives.

5-PRESENTATION DE L'ORGANISATION PEDAGOGIQUE DE L'ECOLE

214 élèves sont actuellement répartis dans les 10 classes de l'école.

L'école compte 11 enseignants et 6 AESH (Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap).

Site Pressemame :

- classe de CP : M. Murat, 20 élèves
- classe de CP : Mme Gasnier 20 élèves
- classe de CE1-CE2 : Mme Boutet ,24 élèves
- classe de CE1: Mme Masson, 22 élèves

Gay Lussac :

- 1 dispositif ULIS : Mme Dupré, 12 élèves
- classe de CE2 : Mme Georges et Mme Lyraud, 25 élèves

-- classe de CM1 : Mme Orvain, 25 élèves
-classe de CM1 : Mme Mortessagne, 24 élèves
-classe de CM2 : Mme Desroches : 21 élèves
-classe de CM2 : M. Caujolle 21 élèves

6-EXERCICEs DE SECURITE

Exercices évacuation incendie :

Réglementairement, nous sommes tenus d'effectuer 2 exercices incendie dans l'année. Un premier exercice incendie a été effectué le 12 septembre pour les deux sites. L'alarme a été entendue par toutes les classes. Les exercices se sont déroulés dans le calme et dans de bonnes conditions.

PPMS unifié :

Le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) est un document opérationnel qui permet d'assurer la sécurité des personnes présentes dans l'école dès lors que survient un événement majeur et en attendant l'arrivée des secours. Les deux plans qui existaient par le passé (relatifs aux risques majeurs, d'une part, et à l'attentat-intrusion, d'autre part) ont été réunis, faisant du PPMS unifié un document unique.

Le PPMS comprend deux parties :

- partie 1 : La description de l'école avec les différents plans des locaux et l'identification des zones de sûreté
- partie 2 : L'organisation interne de l'école et les conduites à tenir face aux menaces et risques majeurs

Exercices PPMS Attentat Intrusion

Il s'agit d'un guide de fonctionnement de l'école en cas d'intrusion. Un exercice intrusion a eu lieu le 29 septembre pour les deux sites. Le scénario de se cacher a été choisi.

Sur Pressemagne l'exercice a bien fonctionné, les quatre classes ont pu se confiner mais il est dommage que l'alerte ne soit pas commune avec la maternelle.

Sur Gay Lussac, le signal a été confondu avec un klaxon dans la rue. Ce qui pose la question une nouvelle fois de la nécessité d'une alarme électrique à la place d'une corne de brume.

Exercices PPMS Risques majeurs :

Il s'agit d'une mise en sécurité des usagers de l'école en cas de tempêtes, inondations, accidents industriels, risques chimiques, nucléaires.

Ce plan doit comporter un lieu de regroupement pour une mise à l'abri des élèves : les salles de classes sont retenues pour les deux sites.

Les exercices de confinement ont eu lieu le vendredi 17 octobre pour les deux sites. Les exercices se sont bien déroulés.

7-PROJETS PEDAGOGIQUES DE L'ANNEE :

Différents projets et activités sont prévus pour renforcer l'acquisition des éléments du programme ainsi que les axes du projet d'école.

❖ Dans le cadre du parcours éducatif de santé des élèves :

activités/projets	classes concernées	dates	compétences travaillées
<u>Education physique et sportive</u>			
Natation l'Aquanoblat	Les 10 classes de l'école	10 séances pour chaque classe. Au 1 ^{er} et au 3 ^{ème} trimestre	Se déplacer dans l'eau sans mettre les pieds au sol ou s'aider du bord du bassin sur 15 mètres et mettre la tête dans l'eau pour expirer révèlent un premier degré de maîtrise du savoir nager.
Intervention badminton	Mme Boutet Mme Lyraud	Période 2 le mardi après-midi	Conduire et maîtriser un affrontement duel, travailler les compétences spécifiques à la discipline.
Intervenant Judo	Mme Masson Mme Gasnier M Murat	Période 2 le mardi après-midi	Conduire et maîtriser un affrontement duel, travailler les compétences spécifiques à la discipline.
Intervenant Kayak/VTT	Mme Mortessagne	5 séances en Avril/mai	Savoir rouler. Adapter des déplacements à des milieux variés.
<u>Le numérique</u>			
Service sanitaire	Mme Orvain Mme Gasnier M Murat	1 intervention par classe Sur le thème des écrans	Avoir une utilisation raisonnée et raisonnable des écrans.
Intervention d'étudiants dans le domaine de la santé	Mme Mortessagne Mme Lyraud Mme Desroches M Caujolle		

❖ Dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle :

activités/projets	classes concernées	dates	compétences travaillées
-------------------	--------------------	-------	-------------------------

Education Musicale

Concert JMF	Toutes les classes de Gay Lussac	<u>23/02/26</u> <u>05/06/26</u>	Développer sa sensibilité artistique, son esprit critique. S'enrichir de différents styles musicaux.
-------------	----------------------------------	------------------------------------	---

Les arts visuels :

Ecole et cinéma	Mme Orvain Mme Mortessagne Mme Dupré Mme Desroches Mme Gasnier Mme Masson Mme Lyraud	Dates non définies	Se construire une culture cinématographique.
Visite du Moulin du Got	Classes de Pressemare et de Mme Georges	9 et 17 octobre	Rencontrer et travailler sur de véritables œuvres.
Projet Théâ	Mme Gasnier	Dates des interventions non définies. Restitution 16 juin au centre Jean Gagnant	Acquérir des compétences dans le domaine du spectacle, travailler avec un professionnel du théâtre.
Projet Vannerie Intervention d'une vannière	Mme Lyraud Mme Mortessagne Mme Orvain Mme Boutet	Dates déterminer	Découvrir et pratiquer un artisanat d'art : la vannerie.

Dans le cadre du parcours citoyen :

activités/projets	classes concernées	dates	compétences travaillées
Visite du Syded	Mme Boutet Mme Masson	05/02/2026	Acquérir un comportement éco-responsable par rapport aux déchets.
Permis piéton Avec la Maif	Mme Boutet Mme Lyraud	Dates déterminer	Connaitre et respecter les règles d'un piéton pour se déplacer en toute sécurité.
Permis internet avec la gendarmerie	Mme Desroches M Caujolle	Dates déterminer	Savoir utiliser internet en sécurité.

Intervention de l'association « TSA'Iter et Cie »	Mme Orvain Mme Mortessagne Mme Masson Mme Desroches Mme Dupré Mme Lyraud Mme Boutet	Dates déterminer à	Accepter et respecter les différences notamment l'autisme.
--	---	--------------------	--

❖ Dans le domaine de la langue

activités/projets	classes concernées	dates	compétences travaillées
Participation au prix « je lis j'élis » Avec la bibliothèque municipale	Toutes les classes	Différentes selon les classes	Acquérir une culture littéraire et améliorer la compréhension de lecture.

❖ Dans le domaine des sciences et technologies

activités/projets	classes concernées	dates	compétences travaillées
Sortie Vulcania	Mme Desroches M Caujolle	26/05/26	Acquérir les différentes compétences attendues en CM2 sur le volcanisme.
Intervention Conseillers numériques de l'Escalier	Mme Desroches M Caujolle Mme Orvain Mme Mortessagne	2 séances par classe	Apprendre à se servir de l'outil numérique dans le cadre d'un projet.
Création d'un jardin partagé	M Murat Mme Gasnier Mme Dupré Mme Boutet		Connaitre les caractéristiques du monde du vivant. Connaitre les besoins vitaux des plantes, leur cycle de vie...
Séjour Meschers à	Mme Orvain Mme Mortessagne	Du 23 au 27/03	Approfondir ses connaissances sur le milieu marin. Acquérir des compétences du vivre ensemble,...

❖ Dans le domaine du temps :

activités/projets	classes concernées	dates	compétences travaillées
Sortie à la grotte de Lascaux et parc du Thot	Mme Masson Mme Boutet M Murat Mme Gasnier Mme Dupré Mme Lyraud	Mai / juin selon les classes	Acquérir et approfondir les notions liées à l'étude de la préhistoire sur site et lors d'ateliers de reconstitution.

❖ **FESTIVITÉS DE NOËL :** Le goûter de Noël aura lieu le mardi 16 décembre pour Gay Lussac, le vendredi 19 décembre pour Pressemane et le repas de Noël au restaurant scolaire aura lieu le jeudi 18 décembre. Les enseignants ont choisi un cadeau offert par la municipalité.

❖ 8 BILAN FINANCIER DE LA COOPERATIVE SCOLAIRE :

BILAN FINANCIER 2024-2025

Entrées		Sorties	
Dons familles	2493 €	Cotisation USEP	1317 €
Subvention conseil départemental	319 €	Adhésion OCCE	575 €
Bénéfices photos scolaires	1850 €	Frais Bancaires	88 €
Bénéfices tombola USEP	858 €	Entrées Concert JMF	956 €
Bénéfices Concert	640 €	Projet équitation ULIS	400 €
Bénéfices comédie musicale	458 €	Entrées Beauval	732 €
Bénéfices tombola fête de l'école	266 €	Entrées Cité de l'espace	190 €
		Entrées maison de l'arbre	490 €
		Sortie Paris	75,50 €
		Matériel pédagogique	2149 €
TOTAL Entrées	6884 €	TOTAL sorties	6972,50 €

9 QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

➤ Questions de parents à l'équipe enseignante

- Est-il obligatoire de renseigner le coupon pour faire un don à la coopérative scolaire ? Les dons peuvent-ils être anonymisés ? Enfin sur le même sujet la mention d'un minimum de 15€ est-elle obligatoire ? Nous avons peur que cette mention ne décourage les dons plus petits de certains parents qui ne pourraient se permettre de donner 15€ par enfant.

La participation à la coopérative n'est pas obligatoire. Beaucoup de familles participent à la coopérative par chèque donc il est difficile de le faire de façon anonyme et pour des raisons de transparence financière l'école préfère recevoir des chèques que de l'argent liquide.

Cette année l'école a reçu 2619 € de cotisation ce qui est plus que l'année dernière. Certaines familles ont donné plus que 15 € mais certaines ont également donné moins.

L'année prochaine il sera indiqué sur le mot de rentrée que le montant de 15 € est à titre indicatif et que les familles peuvent donner plus ou moins si elles le désirent.

Le coupon à remplir est important pour les enseignants car il permet une traçabilité notamment en cas de paiement en liquide.

- Serait-il envisageable de pouvoir ouvrir les écoles 5 minutes avant l'heure actuelle (soit 8h40 pour Pressemagne et 8h45 pour Gay Lussac) car le trajet entre les deux écoles pour certains parents ayant des enfants dans plusieurs établissements se fait au pas de course.

Les 10 minutes d'accueil sont institutionnelles. De plus, nous ne pouvons pas avancer davantage les heures d'entrée en classe car nous sommes contraints par les horaires de bus.

- Le projet musical concerne les enfants à partir du CE2. Est-il prévu que les enfants présents en CE2 à Pressemagne puissent participer au projet musical ?

Cette question a été adressée à l'équipe enseignante mais elle ne concerne pas l'école. En effet le concert est géré et organisé par l'association Première(s) scène(s) qui a pour membres du bureau des enseignants mais qui le font en leur nom propre et non en tant qu'enseignant et sur leur temps personnel.

Les répétitions ont lieu sur la pause méridienne au moment où les CE2 de Pressemagne déjeunent, il n'est donc pas possible qu'ils y participent.

- Nous aimerais revenir sur la rentrée notamment sur les "petits cafouillages" de la rentrée concernant les listings. Comment la diffusion de ces listes pourrait-elle être améliorée ?

Les listes nominatives des classes ne peuvent plus être affichées sur les panneaux des écoles le soir de la pré-rentrée car nous n'en avons plus le droit : la loi relative à la protection des données personnelles interdit d'afficher les listes d'élèves sur les panneaux extérieurs à l'école. Il

avait donc été annoncé au conseil d'école 17 juin dernier que les listes seraient diffusées par mail le soir de la pré-rentrée après le conseil des maitres.

Les listes ont bien été envoyées comme convenu le vendredi 29 août aux familles pour les informer de la classe de leur enfant. Malheureusement une panne départementale de la messagerie des écoles a bloqué la diffusion des mails et très peu de familles les ont reçus.

Les écoles disposent également d'une autre plateforme pour envoyer des mails mais sa base de données ne se met à jour que le jour de la rentrée.

La directrice espère donc également que la diffusion par mail des listes se passera dans de meilleures conditions à la prochaine rentrée pour la sérénité de chacun, familles et enseignants.

- Il y a deux associations de parents d'élèves désormais, comment l'école envisage-t-elle de travailler avec les deux ?
- L'association "graines de Miaulétous" a vu le jour cette année. Son objectif est de proposer et de créer des animations avec et pour les familles d'élèves des écoles de Saint Léonard de Noblat, (George Sand, Adrien Pressemagne et Gay Lussac) en collaboration avec leurs enseignants, dans l'intérêt des enfants. Cette association souhaite instaurer des moments de partage pour les familles tout en récoltant des fonds nécessaires au bon déroulement des projets des écoles. L'association « Graines de Miaulétous » s'engage à redistribuer aux écoles maternelle et élémentaire de la ville l'intégralité des fonds récoltés lors de ses actions.
- Une autre association de parents d'élèves existe depuis de nombreuses années. Il s'agit de l'association "Papa, maman, l'école et moi". Comme chaque année, cette association a pris en charge l'intégralité de l'organisation de la fête de l'école.

Suite à plusieurs dysfonctionnements lors de cette manifestation, les directrices ont souhaité en présence de membres de la municipalité échanger avec cette association mais cette dernière n'a pas donné suite à cette proposition et ce à plusieurs reprises. Par ailleurs, les directrices sont dans l'attente depuis la rentrée scolaire de documents nécessaires à toute intervention d'une association dans l'école à savoir le bilan financier et moral de l'année scolaire 2024-2025 ainsi que les statuts de l'association et le compte-rendu de l'assemblée générale. Cette association n'ayant toujours pas fourni ces documents et n'ayant reversé aucun bénéfice des manifestations ayant eu lieu durant l'année scolaire 2024-2025 au profit des écoles, il semble difficile aux équipes enseignantes de continuer à collaborer avec elle. Ainsi, si des manifestations ou une quelconque vente devaient être organisées par cette association devant lui rapporter de l'argent, elle devra spécifier clairement que les bénéfices ne seront pas reversés aux écoles. A ce titre, aucune information concernant ces manifestations ne sera diffusée par le biais des écoles (cahier ou mail).

L'utilisation des fonds de cette association n'étant pas connue, les équipes enseignantes souhaiteraient savoir s'il est possible que soit reversé aux deux écoles les bénéfices acquis

en leur nom, durant la dernière année scolaire, notamment pour la fête des écoles du mois de juin, les ventes du marché de Noël 2024 (vente d'objets confectionnés par les élèves de l'élémentaire) ainsi que les bénéfices des ventes des madeleines bijou, des chocolats et des sapins dont les bons de commandes ont été diffusés par l'intermédiaire des cahiers des élèves. Cet argent, reversé chaque année aux écoles jusqu'à présent, sert à financer les projets menés (classe de découverte, sorties de fin d'année...).

Les équipes enseignantes déplorent cette situation et réitèrent leur volonté d'échanger avec cette association.

Il est par ailleurs regrettable en raison de cette situation qu'aucun planning ne soit planifiable entre les deux associations (qui devaient se répartir les manifestations dans l'année).

➤ Questions de parents à l'équipe municipale

- A l'Alsh municipal, certains enfants ont accès à l'ordinateur de la garderie pour regarder du contenu vidéo (c'est pas sorcier, dessin animé ou autre contenu pas forcément adapté à l'âge des enfants. La famille s'interroge sur : - l'accès à l'ordinateur. Qui contrôle les contenus et à quels moments cela est autorisé ?

Cette famille est invitée à se rapprocher de Mme Santana pour en discuter. L'accès à l'ordinateur est contrôlé avec un animateur. Cet accès est modéré car très sollicité par les enfants.

La séance est levée à 19h30.

Mme Lyraud remercie toutes les personnes présentes.

La présidente du conseil d'école :

Mme Lydie Lyraud

Secrétaire de séance :

S. Desroches